

AVIS A LA CLIENTELE

Chers Clients (es),

Nous arrivons à la fin de la période de validité des anciens Registres de Commerce de tous types confondus d'activités commerciales, ces derniers doivent être remplacés par de nouveaux Registres de Commerce Electroniques, conformément au **Décret exécutif n° 18-112 du 05 avril 2018**, fixant le modèle de l'extrait du Registre de Commerce Electronique, les anciens Registres de Commerce sont désormais remplacés par les nouveaux Registres de Commerce Electroniques (RCE).

Il s'agit d'un Registre de Commerce basé sur l'ancien modèle, avec intégration d'un code «QR» tel qu'indiqué en rouge sur l'image figurant ci-dessous.

A compter du 12/04/2019, les anciens Registres de Commerce, dépourvus du code « QR », ne seront plus valides.

Nous rappelons également, que ce nouveau dispositif s'applique également aux extraits du Registre de Commerce délivrés aux opérateurs économiques, pour l'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises, destinés à la revente en l'état dont la validité est de deux (02) ans, ainsi, même si ces derniers sont conformes au nouveau dispositif, cité ci-dessus, les Registres de Commerce pour l'activité d'importation pour la revente en état arrivent à échéance le 15/04/2019, conformément à l'avis du CNRC du 12/11/2018.

Nous remercions notre aimable clientèle, de déposer une copie du nouveau Registre de Commerce auprès de l'agence domiciliaire, et ce, au plus tard le 12/04/2019, soit la date limite de validité de l'ancien Registre de Commerce (date arrêtée par le CNRC).

